

Indice genevois des prix à la consommation : + 0,4 % en février 1999

Calculé par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'indice genevois des prix à la consommation progresse de 0,4 % en février 1999 et s'établit à 105,7 points (mai 1993 = 100). Le taux annuel de renchérissement se fixe à 0,1 %.

Dans le groupe alimentation, boissons et tabacs, l'indice progresse de 0,4 % en un mois (en un an: +0,4 %) en raison principalement de mouvements de prix saisonniers.

Les loyers (surtaxes dans les logements subventionnés et allocations de logement prises en compte) augmentent de 0,3 % en trois mois (en un an : + 0,2 %); cela se répercute sur l'indice du groupe **logement et énergie** (en un mois : +0.3%; en un an : -0.5%).

Dans le groupe autres biens et services, l'indice progresse de 1,6 % en trois mois (en un an : + 2,2 %). Cette évolution est due pour l'essentiel à des hausses de prix dans la restauration, qui découlent en partie de l'augmentation de la TVA.

Indice genevois des prix à la consommation (mai 1993 = 100) en février 1999

Groupes de dépenses	Pondérations en %	Indices en points	Variations en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente
Indice général	100,0	105,7	0,4	0,1
Alimentation, boissons et tabacs	16,3	102,1	0,4	0,4
Habillement et chaussures	6,5	102,2	0,1	0,9
Logement et énergie	25,2	108,2	0,3	-0,5
logement	22,0	109,2	0,3	0,2
énergie	3,2	101,3	0,3	- 5,3
Aménagement du logement	6,8	102,6	///	-0,2
Santé	10,2	106,0	///	-0,7
Transports et communications	11,4	101,0	0,0	-0,3
Loisirs, spectacles, enseignement et culture	8,9	103,3	///	-0,8
Autres biens et services	14,7	113,4	1,6	2,2

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

Anciens indices généraux : décembre 1982 = 100 : 152,0

Département de l'économie,

de l'emploi et des affaires extérieures

septembre 1977 = 100 : 186,9septembre 1966 = 100 : 318,0

1er mars 1999

Renseignements: tél. 787 67 44; répondeur automatique: tél. 787 67 67